

# Deux lettres autographes de Louis XIV

Fabrice PREYAT  
David AGUILAR SAN FELIZ

Les deux lettres autographes de Louis XIV ici reproduites <sup>1</sup> sont emblématiques de deux moments déterminants de la vie de la jeune Marie-Adélaïde de Savoie et de son installation à la cour de Versailles. La première missive, rédigée le 6 juillet 1696, évoque le contexte politique qui présida à la rédaction de son contrat de mariage et précède de quelques mois son arrivée à la cour de France. La seconde, datée du 6 septembre 1699, confirme l'apaisement des relations familiales et diplomatiques entre la France et la Savoie, durant une période où la duchesse de Bourgogne partage à l'envi son bonheur de vivre entre Marly, Versailles et Fontainebleau.

En juin 1696, la France encercle le duc de Savoie qui, quelques années plus tôt, en juin 1690, avait rejoint la Ligue d'Augsbourg et la coalition des États européens unis contre la France. À l'été 1696, la « Grande Alliance », emmenée par Guillaume III d'Orange, Léopold I<sup>er</sup>, empereur du Saint-Empire romain germanique, et Charles II d'Espagne, est largement malmenée. Victor-Amédée II vient de perdre la Savoie et le comté de Nice. Il conserve, certes, le Piémont, mais la présence des troupes françaises à Casal représente pour lui une menace supplémentaire. L'influence diplomatique de la France conduit alors à l'accord secret du 29 juin, puis à la paix de Turin (29 août 1696) qui traitent la monarchie piémontaise, non en vaincue, mais en alliée. Le duché de Savoie, Nice et Villefranche retombent alors dans l'escarcelle de Victor-Amédée II. La forteresse de Pignerol, autour de laquelle a longtemps tourné la politique de la Savoie et qui incarne une vieille annexion et « la charnière » du système frontalier français, est peut-être démantelée, mais la place est néanmoins restituée au duché de

---

<sup>1</sup> La seconde lettre est inédite, la première n'a jamais fait l'objet d'une édition critique mais a été préalablement publiée au sein d'une brochure pédagogique du Musée des Lettres et des Manuscrits (*L'évolution de la fonction royale*, Adrien ROSELAER éd., Waterloo, Avant-propos, 2011, pp. 14-16).

Savoie, rompant ainsi, selon l'expression de Carutti, le « vasselage » du Piémont <sup>2</sup>. Le sacrifice de Pignerol était, dans le chef de la France, une habile manœuvre qui a pour effet d'« irriter » l'empereur, d'« inquiéter » le prince d'Orange et de décourager Charles II de toute entreprise sérieuse en Italie. Le poids de la guerre, qui dure depuis bientôt neuf ans, repose désormais sur l'Angleterre et la Hollande qui tentent de faire face aux divisions intestines qui les affaiblissent <sup>3</sup>. Les puissances maritimes mettent enfin une sourdine à leur intransigeance politique et militaire. En contrepartie, les Savoisiens renforcent les armées françaises pour attaquer la Lombardie, dans l'espoir, en cas de succès, que Louis XIV leur abandonne le Milanais dont ils rêvent tant, quitte à céder au roi le duché de Savoie qui constitue une « terre francophone et une zone d'un intérêt stratégique indéniable » <sup>4</sup>. Pour sceller la réconciliation, on convient d'une promesse de mariage <sup>5</sup>, déjà mûrement réfléchie par Victor-Amédée II <sup>6</sup>, entre le duc de Bourgogne et Marie-Adélaïde. Les noces seront fixées au 7 décembre 1697, au terme d'après négociations entre les potentats européens, dont les différents partis avaient convenu dès février, mais qui ne s'étaient ouvertes, à Ryswick, que le 9 mai. Les représentants des Provinces-Unies, de l'Angleterre et de l'Espagne ratifieront les traités de paix entre le 20 et le 21 septembre 1697. Les revendications de Léopold I<sup>er</sup> sur le trône d'Espagne, ses vues sur les territoires de la basse Alsace, son soutien appuyé à l'électeur de Saxe qui convoite le trône de Pologne, contre le prince de Conti, cousin du roi de France, diffèrent l'entérinement de la paix de Ryswick. L'arrogance dont il fait preuve contribue à isoler l'empereur. L'élection d'Auguste de Saxe, soutenu par le tsar Pierre I<sup>er</sup>, et la victoire d'Eugène de Savoie sur les Turcs lors de la bataille de Zenta, le 11 septembre 1697, pèsent sans doute de façon paradoxale sur les décisions politiques de l'empire. Ces événements renforcent les prétentions de Léopold I<sup>er</sup>. Ils le conduisent aussi à raison garder et à envisager leur implication : le renforcement déjà acquis de la domination autrichienne sur les États européens. La paix entre l'empire et la France interviendra un mois plus tard, lorsque Léopold I<sup>er</sup> signe le traité, le 20 octobre 1697.

Au cœur des stratégies militaires et diplomatiques, la lettre du 6 juillet 1696 témoigne des démarches effectuées pour aboutir à la conciliation. Du passé, le roi de France est prêt à faire table rase, en reconnaissant la valeur de l'adversaire. Sous les accents de la fraternité, il inscrit en filigrane les liens qui l'unissent, depuis les années 1680, à Victor-Amédée II. Le duc était alors écrasé par la régence de Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours. Le roi lui offrit de se libérer de l'autorité maternelle en favorisant son union avec Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, à la condition

---

<sup>2</sup> Domenico CARUTTI, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, Roma, Fratelli Bocca, 1875-1880, vol. 1, « Introduction », cité par HAUSSONVILLE, t. 1, p. 9 ; François BLUCHE, *Louis XIV*, Paris, Fayard, 1986, p. 649.

<sup>3</sup> François BLUCHE, *idem*, p. 650.

<sup>4</sup> *Id.*, p. 649.

<sup>5</sup> René de FROULAY, comte de TESSÉ, *Mémoires et lettres contenant des anecdotes et des faits historiques inconnus sur partie des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, Paris, Treuttel et Würtz, 1806, t. 1, pp. 69, 75.

<sup>6</sup> Cf. *supra* l'article d'Andrea MERLOTTI, « La courte enfance de la duchesse de Bourgogne (1685-1696) ».

qu'il exerçât lui-même le pouvoir. Louis XIV se félicite désormais du nouveau paysage géopolitique qui se dessine. Sa Majesté se fonde allusivement sur les futurs liens diplomatiques et matrimoniaux qui renforceront, mais pour un temps seulement, la connivence des cours française et savoyarde. Le duc de Savoie se gardera bien de démentir les espoirs de Louis XIV et lui répondra, par l'intermédiaire de Tessé, en usant littéralement des mêmes termes :

Notre conversation roula sur la joie qu'il [Victor-Amédée II] avoit de pouvoir croire et espérer que c'estoit tout de bon que Vostre Majesté l'honoroit du retour effectif de ses bonnes grâces et de sa puissante protection, me répétant mille fois qu'il vous donneroit tant de marques de son attachement que non seulement le passé s'effaceroit, mais que les soupçons que Votre majesté peut avoir qu'il est subtil et incertain se dissiperoient par le dévouement réel qu'il auroit pour vous plaire <sup>7</sup>.

\*  
\* \*

Marie-Adélaïde est installée depuis trois ans en France, lorsque le roi s'adresse à Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, en septembre 1699. La communication entre le monarque et la duchesse-mère n'a rien pour surprendre.

La jeune fille, que Louis XIV entoure d'attentions, a gardé avec sa grand-mère de forts liens affectifs. La correspondance échangée par les deux femmes, entre Versailles et Turin, atteste de la « tendresse expansive » de la duchesse de Bourgogne pour une personnalité qui donne à présent une image bien différente de celle consignée, quelques décennies plus tôt, dans les rapports des agents diplomatiques français. Tous stigmatisaient promptement la froideur de Madame Royale, oublieuse de son fils et tout entière livrée à « l'ivresse de la toute-puissance » <sup>8</sup>. Les liens épistolaires qui unissent Marie-Jeanne-Baptiste, Marie-Adélaïde et Marie-Louise de Savoie, sa cadette, dressent un autre tableau : celui de relations familiales nourries d'une tendresse raisonnable et habitées de menues attentions et de maladroites touchantes.

Nulle rancune, semble-t-il, entre le souverain français et l'ancienne régente. Marie-Jeanne-Baptiste, il est vrai, avait toujours prêté une oreille favorable aux desseins de la France et le roi lui en sut gré <sup>9</sup>. En 1681, elle avait laissé Louis XIV envahir Casal. Sensible au ressentiment anti-français et à la crainte d'un soulèvement contre une présence perçue de manière toujours plus oppressante, elle avait néanmoins refusé au monarque de lui laisser occuper la citadelle de Turin afin d'assurer la liaison Casal-Pignerol. Louis XIV en prit ombrage. En stratégie politique et en fin connaisseur des passions humaines, il mit à profit les ressentiments que Victor-Amédée nourrissait à l'égard de sa mère et combla la frustration du jeune homme en lui offrant, d'une même main, sa nièce et l'exercice du pouvoir. Le roi rappela pour l'occasion l'« estime » et l'« affection » dont il entourait le duc, les mérites de Madame Royale qui avait témoigné d'un « constant attachement » aux « intérêts de Sa Majesté » et qui avait su

<sup>7</sup> Archives des Affaires étrangères, *Corresp. Turin*, vol. 97 (Tessé au roi, 27 juil. 1696), citées dans HAUSSONVILLE, t. I, p. 132 et, du même auteur, « La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde (2) », *Revue des deux mondes*, vol. CXXXV, 1896, p. 504.

<sup>8</sup> *Correspondance inédite*, pp. X-XI ; HAUSSONVILLE, t. I, pp. 13-15.

<sup>9</sup> HAUSSONVILLE, t. I, p. 19.

« si bien » élever le duc, son fils, de façon que personne ne doutât « qu'il ne continue dans les mêmes sentimens »<sup>10</sup>. Louis XIV se repentira plus tard de ce geste et de ses paroles. S'il balaie de la main, en juillet 1696, les précédents revirements du duc, qui, toujours, garde la tête haute face à la France, le roi ignore qu'il aura à affronter de nouvelles bravades, dès 1702. En septembre 1698, l'heure est aux réjouissances : celles des fêtes de la cour, agrémentées même d'exercices militaires. L'organisation du camp de Compiègne est l'occasion donnée au duc de Bourgogne de faire les preuves de sa valeur militaire. Le roi souhaite y voir une « grosse cour » et y entraîne Marie-Adélaïde et ses demoiselles d'honneur, qui suivent, au son du canon, le jeune héros, affecté à son premier commandement :

Je n'aurais jamais cru, ma chère grand'maman, me trouver dans une ville assiégée, et être éveillée par le bruit du canon comme je l'ai été ce matin. J'espère que nous sortirons bientôt de cet état. Il est vrai que j'ai de grands plaisirs ici. Je serai ravie de retrouver Versailles, la ménagerie de Saint-Cyr, et ne serai point fâchée d'aller à Fontainebleau. On n'a assurément pas le loisir de s'ennuyer. Je suis persuadée, ma chère grand'maman, que vous partagerez mon bonheur, par l'amitié que vous avez pour moi<sup>11</sup>.

À partir du printemps 1699, le rôle politique des héritiers de Savoie se précipite. Le 26 avril 1699, naît le prince de Piémont, premier héritier mâle de Victor-Amédée II. Le 14 juin, la duchesse écrit à Marie-Jeanne-Baptiste qu'elle se réjouit du voyage que Tessé a entrepris, sur ordre du roi, afin d'aller complimenter son père sur l'heureux événement. La duchesse espère que le maréchal rendra, du même coup, à sa grand-mère un témoignage fiable de sa conduite à Versailles. Il est question de faire taire les commentaires persifflés et de décrédibiliser les allusions contenues dans « beaucoup d'autres discours de gens qui ne [la] connaissent pas »<sup>12</sup>. L'enjeu du voyage de Tessé réside pourtant ailleurs. Il s'agit pour l'émissaire de Louis XIV d'amorcer avec Victor-Amédée II les négociations qui entoureront le mariage de Marie-Louise, promise à un autre petit-fils du roi, le duc d'Anjou, futur roi d'Espagne sous le nom de Philippe V<sup>13</sup>. Le 3 juillet 1699, la duchesse, qui feint d'ignorer cet enjeu, vante encore, à sa grand-mère, sous les naïvetés de la jeunesse, les beautés du séjour enchanteur de Marly où elle se baigne et où le roi la mène à chacune de ses parties de plaisir<sup>14</sup>. À l'automne, elle quittera définitivement les oripeaux de l'enfance pour assumer pleinement son rôle de génitrice au sein de la dynastie des Bourbons. Le billet adressé par Louis XIV à Marie-Jeanne-Baptiste et destiné à la rassurer sur sa fidélité précède de six semaines l'observation des obligations conjugales. Le 22 octobre, note Dangeau, « Monseigneur le duc de Bourgogne coucha pour la première fois chez madame la duchesse de Bourgogne ; dans ces commencements, il n'y couchera que de deux jours

<sup>10</sup> Archives des Affaires étrangères, *Corresp. Turin*, vol. 5, citées par HAUSSONVILLE, t. I, p. 19.

<sup>11</sup> *Correspondance inédite*, pp. 27-28. HAUSSONVILLE, t. II, pp. 58 sq.

<sup>12</sup> *Id.*, p. 31.

<sup>13</sup> Marie-Adélaïde DE SAVOIE, duchesse DE BOURGOGNE, *Lettres et correspondances*, Albert GAGNIÈRE (éd.), Paris, Paul Ollendorff, 1897, p. 224.

<sup>14</sup> *Correspondance inédite*, p. 32.

l'un »<sup>15</sup>. Quatre jours plus tard, le duc entra au Conseil des Dépêches ; son épouse serait désormais traitée en femme émancipée.

\*  
\* \*

*À mon frère le duc de Savoie //*

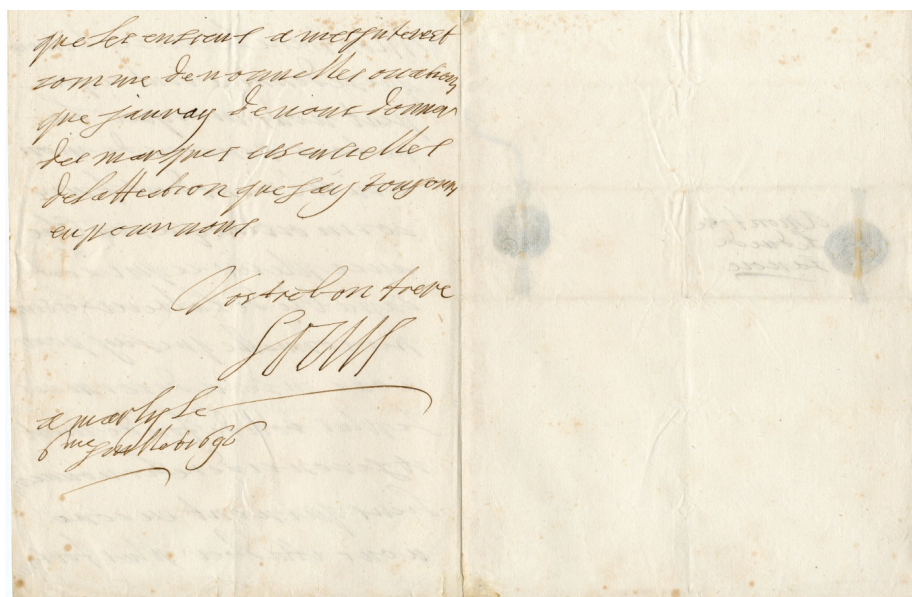
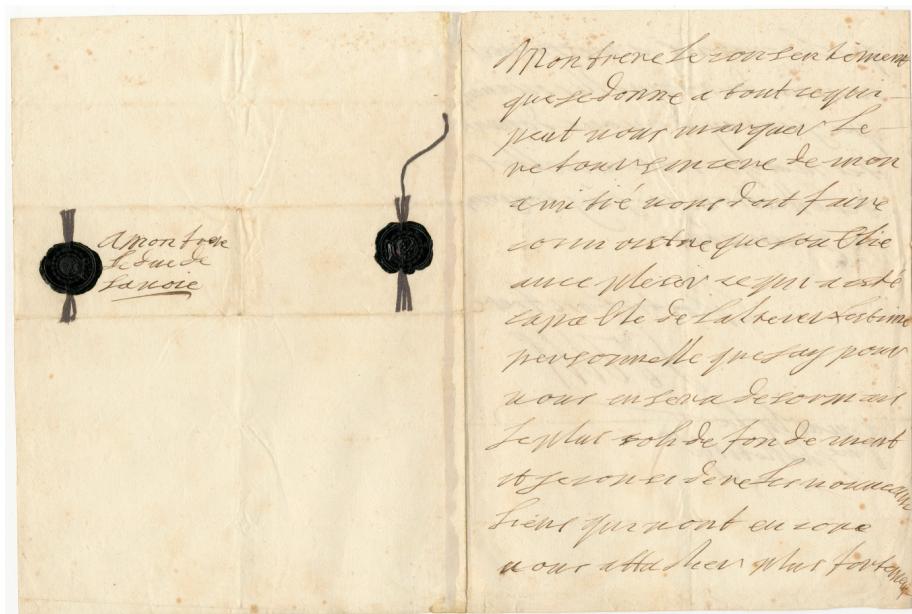
*Mon frère le consentement / que je donne à tout ce qui / peut vous marquer  
le / retour sincère de mon / amitié vous doit faire / connaître que j'oublie / avec plaisir  
ce qui a été / capable de l'altérer. L'estime / personnelle que j'ai pour / vous en  
sera désormais / le plus solide fondement / et je considère les nouveaux / liens qui  
vont encore / vous attacher plus fortement // que les anciens à mes intérêts / comme  
de nouvelles occasions / que j'aurai de vous donner / des marques essentielles / de  
l'affection que j'ai toujours / eue pour vous /*

*Votre bon frere /  
Louis /*

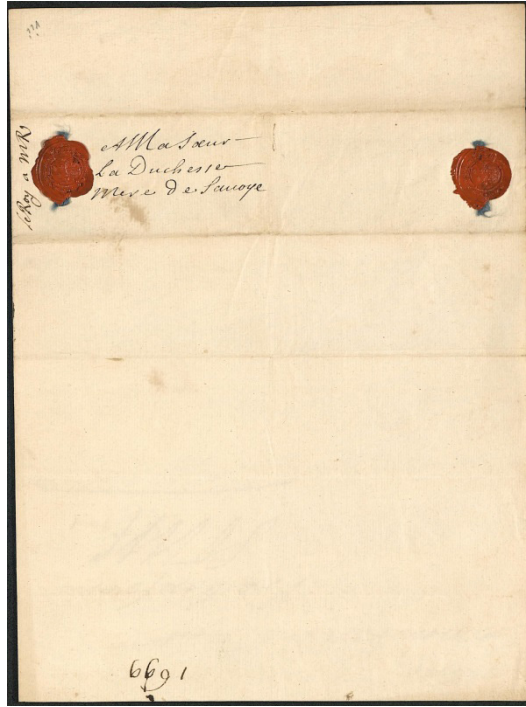
*à Marly le /  
6<sup>me</sup> juillet 1696*

---

<sup>15</sup> DANGEAU, t. VII, p. 173.



Lettre autographe signée de Louis XIV, adressée au duc de Savoie, Victor-Amédée II, datée du 6 juillet 1696, à Marly. Sceaux de cire noire aux armes sur lacs de soie grise, réf. 37647 © Collection privée – Musée des Lettres et des Manuscrits, Paris



Lettre autographe signée de Louis XIV à la duchesse mère de Savoie, datée du 6 septembre [1699], à Meudon. Adresse avec cachets de cire rouge aux armes sur lacs de soie bleue, réf. 39189 © Collection privée – Musée des Lettres et des Manuscrits, Paris

*À ma sœur / la duchesse / mère de Savoie //*

*Ma sœur il m'est aisé de juger / de vos véritables sentiments / par vos expressions et / par les marques que vous / m'avez toujours données de / l'intérêt que vous prenez a / ce qui me regarde. Vous savez / que je n'en ai jamais douté / et vous devez croire aussi / que je ferai connaître / avec plaisir l'amitié que / j'ai pour vous dans toutes / les occasions qui s'en / présenteront priant dieu / qu'il vous ait ma sœur // en sa s<sup>te</sup> et digne garde / à Meudon le 6<sup>e</sup> sept.<sup>re</sup> /*

*Votre bon frère /  
Louis*

en bas. Et signe grande  
 amon de m. le C. Sept. ne  
 Vne bonfiere  
 J. M.

Ma ferois l'écriture de papier  
 de votre écriture. Et certainement  
 et par vos expressions ont  
 par les manières que nous  
 nous et toujours sommes de  
 l'acte est que nous y menera  
 ce qui me en grande nous faire  
 que pour ce qui par nous de  
 et nous deuez en nous en  
 que se fera en nous en  
 avec par le de la même que  
 l'apparence dans toutes  
 les occasions qui se  
 nous en ont par nous de  
 que nous ont Ma de